



Délibération n° 9 – 2021

Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17

Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 11

Nombre de votants: 15

Date de la convocation: 29 avril 2021

Président: Monsieur Charles DAYOT

Présents: Madame Marina BANCON, Madame Véronique BELIOT FOY, Madame Claudie BREQUE, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur Philippe DE MARNIX, Madame Françoise DUBERGEY, Madame Véronique GLEYZE, Madame Marie LAFITTE, Madame Delphine SALEMBIER, Monsieur Serge TAUZIET.

Absents excusés: Monsieur Dominique BURUCOA, Monsieur Frédéric CARRERE, Madame Rachel DURQUETY, Monsieur Pierre-Matthieu KAHN, Monsieur Renaud LAGRAVE, Monsieur Pierre MALLET.

Pouvoirs:

Monsieur Dominique BURUCOA donne pouvoir à Madame Véronique BELIOT FOY, Monsieur Frédéric CARRERE donne pouvoir à Madame Véronique GLEYZE, Madame Rachel DURQUETY donne pouvoir à Monsieur Serge TAUZIET et Monsieur Pierre-Matthieu KAHN donne pouvoir à Madame Françoise DUBERGEY.

Secrétaire de séance:

Madame Delphine SALEMBIER

=====

Objet: Compte administratif du budget principal de la Régie du Théâtre de Gascogne - Exercice 2020.

Rapporteur: Charles DAYOT

Note de synthèse:

La Régie personnalisée du Théâtre de Gascogne a été créée par délibération du conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 19 juin 2018.

Comme chaque année depuis le 01/01/2019, l'ordonnateur doit présenter au Conseil d'Administration les résultats comptables de l'exercice budgétaire écoulé pour approbation.

Il vous est donc proposé d'arrêter définitivement le compte administratif de l'année 2020, conforme au compte de gestion 2020, comme détaillé ci-dessous.

Les résultats du compte administratif 2020 sont conformes à ceux du compte de gestion 2020 pour les résultats de l'exercice, et sont arrêtés comme suit pour le budget principal du budget Théâtre de Gascogne.

Compte administratif

Section de fonctionnement

Recettes réalisées	1 590 557,72 €
Dépenses réalisées	1 534 774,10 €
Résultat de l'exercice	55 783,62 €
Résultat N-1 reporté	90 256,77 €
Résultat de clôture fin 2020	146 040,39 €

Section d'investissement

Recettes réalisées	0,00 €
Dépenses réalisées	52 583,98 €
Résultat de l'exercice	-52 583,98 €
Résultat N-1 reporté	-19 950,31 €
Résultat de clôture fin 2020	-72 534,29 €

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	9 248,13 €
Recettes	0,00 €

Soit un résultat cumulé en tenant compte des restes à réaliser

Section de fonctionnement	146 040,39 €
Section d'investissement	-81 782,42 €

Les résultats reportés 2019 issus du compte administratif 2019 n'ont pas été repris dans les documents budgétaires 2020; leur absence d'inscription ne les faisant pas disparaître et ceux-ci devant être repris dans le budget supplémentaire 2021, ils sont intégrés dans la présente délibération.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration
A l'unanimité des membres présents ,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants, les règles de comptabilité publique prévues aux articles L.1612-1 et suivants applicables à l'établissement , sous réserve des dispositions prévues aux articles R.2221-60 et R.2221-61

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal;

Vu la délibération n°13-2020 du 17 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020;

Vu la délibération n° 1-2021 du 14 janvier 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2020;

Vu la délibération n°9-2021 du 27 mai 2021 portant approbation du compte de Gestion 2020,

Vu l'annexe explicative M14 Compte Administratif 2020 de la Régie du Théâtre de Gascogne présenté aux membres du Conseil d'Administration;

Approuve le Compte Administratif 2020 du budget de la régie du Théâtre de Gascogne.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 27/05/2021

Le Président,
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le: 31/05/2021
Affichage le: 01/06/2021.

